



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTÈME

23 juillet 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La BCE et ses partenaires signent un protocole d'accord concernant le nouveau billet de 20 euros

- Le protocole d'accord vise à assurer que les machines et automates à travers la zone euro puissent accepter le nouveau billet de 20 euros à compter du 25 novembre 2015
- Les partenaires informeront leurs réseaux à propos du nouveau billet de 20 euros
- La BCE et les banques centrales nationales de l'Eurosystème continueront d'assister leurs partenaires en vue des tests et de l'adaptation de leurs automates

La Banque centrale européenne (BCE) a signé ce jour un protocole d'accord avec des associations industrielles européennes, les fabricants d'équipements pour les billets et d'autres partenaires. Le Programme de partenariat de la BCE, qui a contribué à l'introduction harmonieuse de la nouvelle coupure de 10 euros en 2014, est ainsi renforcé.

Les signataires du Protocole s'engagent à tout mettre en œuvre pour que les automates de traitement des billets, les distributeurs automatiques de produits, les guichets de billetterie automatique et les dispositifs d'authentification acceptent le nouveau billet de 20 euros à

partir du 25 novembre 2015, date de l'introduction de la nouvelle coupures. Les fabricants d'équipements pour les billets s'engagent également à fournir le plus rapidement possible à leurs clients les mises à jour nécessaires des logiciels et des matériels afin qu'ils disposent de suffisamment de temps pour mettre leurs machines et automates à niveau.

M. Yves Mersch, membre du directoire de la BCE, a déclaré : « La BCE, les banques centrales nationales et nos partenaires industriels ont chacun un rôle à jouer dans la préparation de l'introduction des nouveaux billets. Le Protocole d'accord que nous avons signé ce jour met en avant notre engagement et responsabilité partagés à assurer que les citoyens de la zone euro puissent utiliser leurs nouveaux billets de 20 euros partout, sans encombre, dès le 25 novembre. »

Afin d'aider les participants au Programme de partenariat à préparer l'introduction du nouveau billet de 20 euros, la BCE et les banques centrales nationales de l'Eurosystème ont fourni des supports d'information et mis des nouvelles coupures à disposition depuis février 2015 en vue des tests et de l'adaptation des automates. Le Programme réunit à présent 450 partenaires à travers l'Europe. Il fournit aux fabricants d'équipements pour les billets, aux opérateurs de ces équipements et aux autres parties prenantes du secteur des billets les outils leur permettant d'informer leurs employés et leurs clients à propos des nouveaux billets en euros et de faire en sorte que leurs automates soient adaptés à temps.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Rocío Gonzalez (tél. : +49 69 1344 6451).

Notes :

Memorandum of understanding on the adaptation of banknote equipment to the new €20 banknote (Protocole d'accord relatif à l'adaptation des équipements pour les billets à la nouvelle coupure de 20 euros, disponible uniquement en anglais) (<http://www.new-euro-banknotes.eu/press/partners/MoU.pdf>).

Liste des partenaires ayant signé le Protocole (<http://www.nouveaux-billets-euro.eu/Access-direct/Partenaires/SIGNATURE-DU-PROTOCOLE-D'ACCORD>).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu

site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.